



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21210/Corr.1
29 mars 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 27 MARS 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE CUBA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rectificatif

Le deuxième paragraphe de l'annexe doit se lire comme suit :

Ce nouvel acte d'agression des Etats-Unis, qui vient s'ajouter aux émissions de la radio contre-révolutionnaire gérée par la Voix de l'Amérique, constitue une violation flagrante de notre souveraineté nationale ainsi que du droit international, en particulier de la Convention de l'Union internationale des télécommunications de Nairobi de 1982 que Cuba et les Etats-Unis ont signée.
